

Hiver 2017

DOCTORAT EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Titre du cours : Séminaire interdisciplinaire en environnement II

Code du cours : ENV9200-20

Nombre de crédits : 3

Trimestre : Hiver 2017

Enseignants :

Daniel Kneeshaw

Professeur, Département des sciences biologiques, UQAM

Kneeshaw.daniel@uqam.ca

Philippe Gachon

Professeur, Département de géographie, UQAM

gachon.philippe@uqam.ca

Auxiliaire :

A déterminer

A. Description

Les sciences de l'environnement ont entre autre pour objet l'étude des phénomènes complexes régissant le fonctionnement de la biosphère et son évolution, et celle des impacts des activités humaines sur ces phénomènes et des solutions à développer et à mettre en œuvre pour que puisse se poursuivre le développement de la vie sur terre, y compris celle de l'humanité. Son objectif vise donc à analyser de façon globale le fonctionnement de la nature et à préciser comment les diverses composantes de la biosphère sont interconnectées entre elles. Les sciences de l'environnement s'appuient sur la notion d'interdisciplinarité en tirant profit de l'interaction entre les cadres théoriques et les méthodes des sciences naturelles et des sciences sociales. De plus en plus, les sciences de l'environnement font également intervenir d'autres types de savoirs comme les savoirs citoyens et les connaissances écologiques traditionnelles. Les considérations éthiques sont également omniprésentes. Plus spécifiquement, le cours « ENV9200 - Séminaire interdisciplinaire en environnement II » vise à assurer une réflexion interdisciplinaire sur les problématiques environnementales qui sont au cœur des travaux de recherche des étudiant(e)s. Les discussions et présentations permettront la comparaison des approches de recherche disciplinaires ainsi que des méthodologies et modèles sous-jacents. Il vise également à contribuer à une meilleure intégration des problématiques de recherche rattachées aux différents champs de spécialisation du programme de doctorat en sciences de l'environnement. Le cours constitue une préparation à la soutenance pour les étudiant(e)s en fin de parcours de doctorat et permet de perfectionner les habiletés à présenter des résultats scientifiques.

B. Objectif général du cours

L'objectif général de l'activité consiste à développer votre capacité à présenter une problématique environnementale à un auditoire scientifique non spécialisé dans votre domaine et à un public plus large (vulgarisation scientifique et transfert des connaissances vers un auditoire non spécialisé).

Les objectifs spécifiques sont également de :

- Être en mesure de mieux situer votre science par rapport aux autres champs du savoir et par rapport à la société;
- Savoir adapter la communication en fonction de différents publics;
- Exposer, discuter et défendre la portée scientifique et environnementale de vos résultats de recherche face à un auditoire non spécialisé dans votre domaine ;
- Être davantage critique face au discours scientifique.

3. Sommaire des activités

Rencontre d'introduction (Pavillon Président Kennedy, PK-3210) en vidéoconférence – Lundi, le 16 janvier 2016 – 9h30 – 11h30

- Présentation du cours
- Présentation informelle des projets de recherche;
- Présentation de l'évaluation;

Résumés

Chaque étudiant devra présenter un premier résumé général de ses travaux de recherche (1500 caractères incluant les espaces) pour le 13 février (10% de la note finale donnée par les professeurs et par les autres étudiants). Ces résumés devront être rédigés en tenant compte du contexte de vulgarisation scientifique. Ils seront envoyés à tous les autres étudiants inscrits au cours qui feront aussi une évaluation.

Colloque

Trois types d'activités sont prévus pour le colloque (dates à déterminer):

- (1) Présentation par les étudiants des travaux de recherche dans un contexte de vulgarisation scientifique et de leur portée environnementale (importance des résultats dans le domaine des sciences de l'environnement). Quinze minutes (maximum) seront allouées à l'exposé comme tel qui sera suivi d'une période de questions /discussion d'environ dix minutes. Un résumé final de la présentation devra être déposé au moins deux semaines avant la date du colloque.
- (2) Conférences par des chercheurs invités sur un thème choisi. Une heure sera allouée à chaque conférence, incluant environ 45 minutes pour l'exposé comme tel et quinze minutes pour la période de question et de discussion.
- (3) Une table ronde aura lieu à la fin du colloque afin d'échanger des opinions sur l'importance de la vulgarisation scientifique et faire une évaluation critique des présentations.

Le thème des conférences est à discuter lors de notre prochaine rencontre, ainsi que le lieu et la date du colloque.

Évaluation

Préparation et présentation d'un exposé (50 % de la note viendra des professeurs et 50 % de la note viendra des paires) :

- Résumé (1500 caractères espaces compris): 25 % (10 % pour le résumé initial et 15 % pour le résumé final)
 - Présentation (clarté des propos): 40%
-

- Réponses aux questions: 15%
- Participation (incluant évaluation constructives des paires) : 20%

Note: l'évaluation de l'exposé (résumé, présentation et réponses aux questions) sera faite conjointement par les professeurs et les étudiants

Activité 1 : Commentaires sur les résumés par les étudiants et les professeurs.

Un second résumé devra être fait pour le lendemain en tenant compte des commentaires et suggestions sur le premier résumé.

Activité 2 : Présentation orale des travaux de recherche des étudiant(e)s.

Chaque étudiant(e) devra présenter au moins deux chapitres distincts de **résultats** de sa thèse. Le temps alloué pour la présentation complète sera de 15 minutes suivi de 10 minutes pour les questions. Au début de la présentation, il sera particulièrement important de situer le sujet dans le contexte des sciences de l'environnement en général et dans son domaine de recherche. En conclusion, les présentateurs doivent expliquer les retombées de leurs résultats de recherche pour la résolution de problèmes environnementaux. Enfin, il importe d'adapter l'ensemble de la présentation à un auditoire constitué de scientifiques provenant de diverses disciplines.

Activité 3 : Retour critique et constructif sur les présentations orales.

Les présentations seront évaluées par l'ensemble du groupe et chaque étudiant pourra bénéficier d'un retour « critique et constructif » personnalisé avec révision de sa présentation.

Activité 4. Une participation active. Cette participation sera basée sur la qualité des commentaires constructifs écrits sur le résumé des paires, sur les questions posées en classe, et la participation aux autres conférences

BARÈME:	A+	≥ 90	B+	≥ 78	C+	≥ 70
	A	≥ 85	B	≥ 75	C	≥ 68
	A-	≥ 80	B-	≥ 72	E	< 68

RÉFÉRENCES

Bayley, L., et Eldredge, J., (2003) « The structured abstract: the essential tool for researchers » Hypothesis. The journal of the research section of the Medical Library Association 17 (1), Printemps 2003.

Chassé, D. et Prigent, R. (2005) Préparer et donner un exposé, 2e édition. Presses Internationales, Polytechnique. Montréal Canada.

Conseil des académies canadiennes. Pleins feux sur: La vulgarisation scientifique : neuf astuces pour assurer des communications plus efficaces <http://sciencepourlepublic.ca/fr/news/council-news/spotlight/spotlightjune2011.aspx>

CRSNG-NSERC La vulgarisation scientifique: guide à l'intention des chercheurs. 23 p. disponible en ligne : <http://www.ehu.eus/euskalosasuna/Zabalkundea/CRSNG.pdf>

Pinker, S. 2014. Chapter 3. The curse of knowledge *dans*. The sense of style. The thinking person's guide to writing in the 21st Century. Penguin, New York. 359.

Robert, R. H. Anholt (2006). Dazzle'em with style : The art of oral scientific presentation, Second Edition, San Diego, USA (siteweb: books.elsevier.com)

Wyatt S. et N. Thiffault 2005. How to wreck your own presentation: Twelve tips to confuse an audience. The forestry Chronicle 81 (4): 498-501.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.

Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : <http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'informations sur les infractions académiques et comment les prévenir :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf

Remarques : Pour plus d'informations sur les autres règlements et politiques à l'UQAM, consulter le lien web suivant: <http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>.